



Réponse du Conseil d'Etat à un instrument parlementaire

Question Bündel Daniel

2017-CE-215

Quand et sous quelle forme se poursuivra le projet de campus Schwarzsee et de centre de sports et de loisirs ?

I. Question

La transformation du camp militaire en nouveau centre national de formation pour le service civil ainsi que l'octroi, par le Grand Conseil, d'un crédit pour la construction du nouveau centre de sports et de loisirs ont constitué des étapes importantes, ces dernières années, pour l'avenir du pôle touristique cantonal Schwarzsee. La région salue et soutient fortement le développement de ce site important.

Suite à la mise en service du centre de formation, il faut maintenant planifier et réaliser le centre de sports et de loisirs et utiliser de manière optimale l'infrastructure existante et celle qui reste à construire. Malheureusement, depuis que le crédit a été octroyé par le Grand Conseil, le projet n'a pas progressé et de nombreux points sont restés en suspens depuis des mois. C'est pourquoi je me permets de poser les questions suivantes au Conseil d'Etat afin de contribuer à clarifier aussi vite que possible la situation, à débloquer le projet et à trouver et réaliser une solution optimale :

Questions:

1. Compétence: plusieurs directions sont simultanément impliquées dans ce dossier et les compétences ne sont apparemment toujours pas réglées, même 8 mois après le début de la nouvelle législature. Quelle direction assume la gestion et la responsabilité générale, coordonne et joue ainsi le rôle de moteur pour faire avancer cet important dossier ?
2. Depuis la mise en service du centre de formation du service civil, l'administration et la promotion de l'infrastructure de logement et de sport qui est désormais mise à disposition ne sont pas réglées clairement. Les ressources et les moyens manquent notamment dans le domaine de la promotion et du marketing, aucune activité n'a été mise en place et il n'y a aucun progrès visible. Cela cause des problèmes pour la destination touristique Schwarzsee, car le potentiel de création de valeur ne peut pas être utilisé de manière efficiente et de précieuses opportunités d'engranger des revenus sont ainsi perdues, pour la population comme pour les acteurs du secteur touristique dans la région des Préalpes. Quand le Conseil d'Etat décidera-t-il de la manière d'exploiter ces installations ? Est-il disposé à choisir une forme d'organisation permettant d'intégrer de manière optimale aussi bien la région que tous les domaines concernés « sport, écoles, loisirs et, surtout, le tourisme » ? Il faut ici viser une utilisation maximale des installations.
3. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de fixer le lieu de la nouvelle triple salle de gymnastique en respectant le critère d'une intégration optimale sur le site ? Une construction compacte est décisive pour la zone touristique de Schwarzsee ! Sans cela, on risque de brader bêtement un

futur potentiel de développement pour obtenir des allègements à court terme au niveau de la prise de décision et de la réalisation. En érigeant de manière appropriée la salle de gymnastique, on ne compromet aucune possibilité d'agrandissement à l'avenir et on évite de sacrifier sans raison de précieuses places de stationnement.

4. La fête de lutte de Schwarzsee est une tradition qui perdure depuis plus de 80 ans. Mais son existence est désormais gravement menacée car la surface qui sera utilisée comme place de sport, entre le site du campus et le lac, n'a pas (encore) été mise à disposition pour cet événement. Les responsables de l'organisation de la fête de lutte ont confirmé qu'ils allaient tout faire pour que la fête entraîne le moins possible de détériorations de la place. La fête de lutte de Schwarzsee est l'une des principales attractions touristiques du district de la Singine. Elle profite à la région non seulement en y créant de la richesse mais aussi en la faisant connaître dans toute la Suisse. Cette notoriété ne doit pas être sous-estimée. Plusieurs autres lieux sont déjà prêts à accueillir cette manifestation qui jouit d'une longue tradition. Quand le Conseil d'Etat compte-t-il réagir et contribuer à ce que cet événement important continue d'avoir lieu à Schwarzsee

Etant donnés les retards survenus jusqu'ici, il faut maintenant agir rapidement afin que ce projet, utile et longuement attendu, aboutisse aussi vite que possible. Dans quels délais le Conseil d'Etat prévoit-il de réaliser l'intégralité de ce grand projet et de permettre l'exploitation et l'utilisation des installations?

14 septembre 2017

II. Réponse du Conseil d'Etat

En préambule, le Conseil d'Etat réaffirme toute l'importance qu'il accorde au Campus Schwarzsee/Lac-Noir, qui non seulement accueille depuis janvier 2016 le centre de formation du Service civil, mais fonctionne également depuis l'été 2016 comme centre sport et loisirs. Cette deuxième fonction n'est pas à créer, comme le sous-entend l'auteur de la question. En revanche, il s'agit effectivement, conformément au crédit de 7,69 millions de francs voté par le Grand Conseil le 4 novembre 2016, d'en compléter l'offre sportive par la construction d'une salle de sport triple, afin de renforcer l'attractivité du site et de permettre des solutions d'activités suffisantes lors de l'accueil de grands groupes ou de plusieurs groupes simultanés, ainsi qu'en cas de mauvais temps. Le projet de construction de cette salle de sport triple est de la compétence de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC).

Le Conseil d'Etat rappelle par ailleurs qu'il fait face, sur le volet constructif, à des exigences de la part de la commune de Planfayon s'agissant de l'emplacement exact de la salle de sport triple, exigences qui ont retardé l'avancement des travaux.

Cela étant dit, le Conseil d'Etat répond aux questions posées de la manière suivante.

1. *Compétence: plusieurs directions sont simultanément impliquées dans ce dossier et les compétences ne sont apparemment toujours pas réglées, même 8 mois après le début de la nouvelle législature. Quelle direction assume la gestion et la responsabilité générale, coordonne et joue ainsi le rôle de moteur pour faire avancer cet important dossier ?*

Plusieurs directions de l'Etat sont en effet concernées par le dossier du Campus Schwarzsee/Lac-Noir, et les compétences principales sont actuellement réparties de la manière suivante :

- > Responsabilité générale, gestion du Campus : Direction de la sécurité et de la justice (DSJ), respectivement Service de la protection de la population et des affaires militaires (SPPAM) ;
- > Construction de la salle de sport triple : Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC), respectivement Service des bâtiments.

Concernant la gestion du campus et la coordination avec le Service civil, une collaboration régulière avec la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS), respectivement du Service du sport (SSpo), est assurée.

Deux autres Directions de l'Etat sont concernées par le dossier à titre secondaire : la Direction de l'économie et de l'emploi (DEE), sous l'angle touristique, et la Direction des Finances (DFIN), sous l'angle financier.

2. *Depuis la mise en service du centre de formation du service civil, l'administration et la promotion de l'infrastructure de logement et de sport qui est désormais mise à disposition ne sont pas réglées clairement. Les ressources et les moyens manquent notamment dans le domaine de la promotion et du marketing, aucune activité n'a été mise en place et il n'y a aucun progrès visible. Cela cause des problèmes pour la destination touristique Schwarzsee, car le potentiel de création de valeur ne peut pas être utilisé de manière efficiente et de précieuses opportunités d'engranger des revenus sont ainsi perdues, pour la population comme pour les acteurs du secteur touristique dans la région des Préalpes. Quand le Conseil d'Etat décidera-t-il de la manière d'exploiter ces installations ? Est-il disposé à choisir une forme d'organisation permettant d'intégrer de manière optimale aussi bien la région que tous les domaines concernés « sport, écoles, loisirs et, surtout, le tourisme » ? Il faut ici viser une utilisation maximale des installations.*

En charge opérationnelle du Campus Schwarzsee/Lac-Noir pour des raisons historiques (il s'agit d'un ancien camp militaire), le SPPAM ne dispose actuellement pas des ressources humaines et financières nécessaires pour développer la promotion du Campus. Outre 2 EPT de concierges sur place, la gestion du campus ne compte que pour 20 % du cahier des charges de l'Intendant des bâtiments militaires, ce qui ne permet pour l'heure que d'enregistrer et de gérer les réservations qui lui parviennent et assurer la coordination avec le Service civil. Il manque à l'évidence une équipe de gestion sur place qui pourrait, notamment, développer la promotion du campus.

En 2016, la DSJ avait imaginé de doter le campus d'un statut d'établissement autonome de droit public et avait mis en consultation un avant-projet de loi dans ce sens. Un tel statut présentait en outre l'intérêt de pouvoir plus facilement intégrer les partenaires non étatiques – autorités locales, milieux touristiques, etc. – et d'assurer une coordination neutre entre les besoins du Service civil et ceux des autres usagers.

Compte tenu du résultat de la consultation et de l'évolution du contexte, le Conseil d'Etat estime qu'il n'est pour l'heure pas opportun de constituer un établissement autonome de droit public. D'une part, les conditions financières ne seront pas remplies tant que le campus ne pourra pas compter sur la salle de sport triple pour maximaliser son occupation. D'autre part, il n'est pas démontré que la création d'un tel établissement serait avantageux, y compris sur le plan financier.

Le Conseil d'Etat renonce dès lors pour l'heure à ce projet de loi.

Considérant la vocation prioritairement sportive de la partie centre sport et loisirs du campus, et sur proposition de ces deux directions, le Conseil d'Etat a décidé, en date du 21 novembre 2017, de transférer le Campus Schwarzsee/Lac-Noir de la DSJ, respectivement le SPPAM, à la DICS, respectivement le SSpo, d'y transférer les 2 EPT de concierges et d'y créer 1,5 EPT, sous la forme de contrats à durée limitée renouvelables pour la phase transitoire jusqu'à la mise en service complète de la salle de sport triple, pour la gestion du campus. La dotation en personnel sera réexaminée à la suite de cette mise en service. Ce faisant, l'Etat suit un modèle de gestion que connaissent plusieurs cantons avec leurs centres sportifs cantonaux respectifs (par exemple le Tessin, le Valais, le Jura ou Zurich). La question de la mise en place ultérieure d'une autre forme de gestion, par exemple sous la forme d'un établissement autonome, pourra être examinée une fois la salle de sport triple achevée et en fonction.

Afin de prendre en compte les intérêts des différents acteurs tiers, le Conseil d'Etat a décidé de créer une commission pour le développement du Campus Schwarzsee/Lac-Noir composée comme suit :

- > Le chef de Service du sport
- > Un représentant du Service des bâtiments
- > Un représentant de la Direction des Finances
- > Le directeur de l'Union fribourgeoise du tourisme
- > Un représentant de la région
- > Un représentant de la commune
- > Un représentant de l'Association fribourgeois des sports
- > Un représentant du Groupe sport du Grand Conseil
- > Le gestionnaire du Campus.

Le Conseil d'Etat rappelle enfin que, dès l'origine, la vocation du centre sport et loisirs est d'accueillir des prioritairement les camps d'écoles, les cours et camps Jeunesse+Sport, les clubs sportifs et de loisirs. L'accueil d'autres catégories de clientèle, associative ou privée, est recherché à titre complémentaire.

3. Le Conseil d'Etat a-t-il l'intention de fixer le lieu de la nouvelle triple salle de gymnastique en respectant le critère d'une intégration optimale sur le site ? Une construction compacte est décisive pour la zone touristique de Schwarzsee ! Sans cela, on risque de brader bêtement un futur potentiel de développement pour obtenir des allègements à court terme au niveau de la prise de décision et de la réalisation. En érigeant de manière appropriée la salle de gymnastique, on ne compromet aucune possibilité d'agrandissement à l'avenir et on évite de sacrifier sans raison de précieuses places de stationnement.

L'implantation initiale prévue pour la salle de sport triple prenait en compte toutes les contraintes du site (géologie, dangers naturels, présence en bordure de parcelle, côté campus, d'un ruisseau souterrain sous conduite). La commune s'oppose à cette implantation et préfère une implantation au plus près du nouveau bâtiment de logement (bâtiment C), afin de préserver à la fois un maximum de places de parc et une surface exploitable pour d'éventuels développements futurs du Campus. La DAEC étudie la faisabilité d'implantations alternatives satisfaisant les souhaits de la commune, tant sous l'angle constructif que du point de vue légal et des conséquences financières. La DAEC fera une proposition au Conseil d'Etat d'ici à la fin de l'année.

4. *La fête de lutte de Schwarzsee est une tradition qui perdure depuis plus de 80 ans. Mais son existence est désormais gravement menacée car la surface qui sera utilisée comme place de sport, entre le site du campus et le lac, n'a pas (encore) été mise à disposition pour cet événement. Les responsables de l'organisation de la fête de lutte ont confirmé qu'ils allaient tout faire pour que la fête entraîne le moins possible de détériorations de la place. La fête de lutte de Schwarzsee est l'une des principales attractions touristiques du district de la Singine. Elle profite à la région non seulement en y créant de la richesse mais aussi en la faisant connaître dans toute la Suisse. Cette notoriété ne doit pas être sous-estimée. Plusieurs autres lieux sont déjà prêts à accueillir cette manifestation qui jouit d'une longue tradition. Quand le Conseil d'Etat compte-t-il réagir et contribuer à ce que cet événement important continue d'avoir lieu à Schwarzsee ?*

Le Conseil d'Etat soutient la pérennité de l'organisation de la fête de lutte alpestre au Lac-Noir et il a eu l'occasion de le dire à l'Association fédérale de lutte suisse. L'implantation de la fête sur le site du Campus, en l'occurrence sur le terrain situé entre la salle actuelle de sport et le lac, fait encore l'objet de discussions entre les organisateurs et les services de l'Etat concernés. Il convient en effet de rappeler que ce terrain vient d'être revalorisé (drainage, aplanissement, engazonnage, etc.) pour un montant de plus de 450'000 francs, afin de pouvoir être proposé aux utilisateurs sportifs du campus. L'Etat souhaite que les organisateurs assure une parfaite et rapide remise en état des infrastructures suite à la manifestation. Divers autres points demeurent par ailleurs ouverts, s'agissant par exemple de la collaboration avec le gérant du restaurant du campus ou encore d'autres infrastructures à utiliser.

Une vision locale réunissant les organisateurs, les services de l'Etat concernés ainsi que des représentants de l'Association fédérale de lutte suisse a eu lieu le 31 octobre 2017 afin de clarifier tous les points ouverts. L'engagement des organisateurs en matière de préservation et de remise en état éventuelle du terrain est satisfaisant et permet ainsi la tenue de la fête.

21 novembre 2017